



58 Avenue des 3 Provinces
49 300 Cholet

Tél. : 02 41 63 08 67

Madame MADELEINE CADIOT

LA JALETIERE

44440 JOUE SUR ERDRE

02 40 72 36 67 07 70 51 14 06

PROCES-VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX

SAV / Entretien : de la VTI

Le client déclare que :

Equipe : Nodine

- ☐ la réception est prononcée sans réserve avec effet à la date du 14.10.24
- ☐ la réception est prononcée avec réserves mentionnées dans l'état des réserves figurant au verso avec effet à la date du

Les garanties découlant des articles 1792, et 2270 du Code Civil commencent à courir à compter de la signature du présent procès-verbal.

La signature du procès-verbal et le règlement des travaux autorisent le client soussigné à prendre possession de l'ouvrage.

Fait à Joue Sur Erdre le 14.10.24, en 2 exemplaires (1 pour chacune des parties)

Signature du représentant de l'entreprise :

Signature du client :

Reçu chèque(s) N° Au Bureau

D'un montant de

Fiche suivi entretien Et/Ou SAV

☒ VMI OU ☐ VPH

REF Client :	Technicien :	accès	prévoir	Type de filtre	Type de piles : teleco/sonde	Pièces changées / observation divers	prochain entretien le :
23.08.21	Néde	trappe SdB ↳ Téléco Vitesse 12.25		Marchon	AA	RAS	30.05
24.09.21	Gaby						30.05
22/09/23	Geotier				Salen		
17.10.24	Néde						

△ Les entretiens VPH peuvent être espacés de 12, 18 ou 24 mois maximum, selon l'état du filtre.

PS : bien remplir les feuilles de suivi de pièces Ventilairsec et Eoltec si besoin